

TABLE DES MATIÈRES

N.B. : Chaque chapitre débute par une table des matières détaillée.

Préface	7
Liste des abréviations	11
Introduction	17

Partie 1 : Le cadre juridique

Titre I : La liberté d'association et la liberté syndicale	25
<i>Chapitre 1 : La liberté d'association et la liberté syndicale</i>	27
<i>Chapitre 2 : La loi du 24 mai 1921 garantissant la liberté d'association</i>	38
<i>Chapitre 3 : Les actes de discrimination et la liberté syndicale</i>	43
Titre II : Le cadre normatif belge	51
<i>Chapitre 4 : Le droit au travail proclamé par la Constitution</i>	52
<i>Chapitre 5 : La hiérarchie des sources d'obligations en droit belge</i>	60
Titre III : Le cadre normatif international	83
<i>Chapitre 6 : Les normes internationales – Tableaux synthétiques</i>	84
<i>Chapitre 7 : Les normes de l'Organisation des Nations Unies</i>	89
<i>Chapitre 8 : Les normes de l'Organisation internationale du travail</i>	95
<i>Chapitre 9 : Les normes du Conseil de l'Europe</i>	107
<i>Chapitre 10 : Les normes de l'Union européenne</i>	126

Partie 2 : Les interlocuteurs sociaux

Titre IV : Les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs	151
<i>Chapitre 11 : Les organisations représentatives des travailleurs</i>	153
<i>Chapitre 12 : Les organisations représentatives des employeurs</i>	173
<i>Chapitre 13 : Les droits reconnus aux organisations les plus représentatives des travailleurs et aux organisations représentatives des employeurs</i>	182

<i>Chapitre 14 : Les principales instances dans lesquelles les interlocuteurs sociaux sont présents</i>	188
---	-----

Partie 3 : La concertation sociale intersectorielle

Titre V : Les instances de la concertation intersectorielle	193
<i>Chapitre 15 : Le Conseil national du travail</i>	194
<i>Chapitre 16 : Le Conseil central de l'économie</i>	204
<i>Chapitre 17 : Le Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail</i>	213

Partie 4 : La concertation sociale sectorielle

Titre VI : Les instances de la concertation sectorielle	223
<i>Chapitre 18 : Le champ de compétence et les missions des commissions et sous-commissions paritaires</i>	224
<i>Chapitre 19 : La détermination de la commission ou de la sous-commission paritaire compétente</i>	234
<i>Chapitre 20 : La composition et le fonctionnement d'une commission ou d'une sous-commission paritaire</i>	252
<i>Chapitre 21 : La liste des commissions et sous-commissions paritaires instituées</i>	265
<i>Chapitre 22 : Les fonds de sécurité d'existence</i>	274

Partie 5 : Les instances de la concertation sociale dans l'entreprise

Titre VII : L'institution d'un conseil d'entreprise ou d'un comité pour la prévention et la protection au travail	285
<i>Chapitre 23 : Les entreprises tenues d'instituer un C.E. ou un C.P.P.T.</i>	287
<i>Chapitre 24 : La notion d'entreprise</i>	295
<i>Chapitre 25 : Le calcul de la moyenne habituelle</i>	303
<i>Chapitre 26 : La procédure électorale</i>	311
<i>Chapitre 27 : Le personnel de direction et de cadre</i>	329
Titre VIII : Les missions du conseil d'entreprise	339
<i>Chapitre 28 : Tableaux synthétiques</i>	341
<i>Chapitre 29 : Les compétences du conseil d'entreprise en matière économique et sociale</i>	344

<i>Chapitre 30 : Les compétences du conseil d'entreprise en matière de politique de l'emploi</i>	352
<i>Chapitre 31 : Les compétences du conseil d'entreprise en matière d'organisation du travail</i>	358
<i>Chapitre 32 : Les compétences du conseil d'entreprise en matière de conditions de travail</i>	363
Titre IX : Les missions du comité pour la prévention et la protection au travail	373
<i>Chapitre 33 : Approche générale des missions du comité pour la prévention et la protection au travail</i>	375
<i>Chapitre 34 : Les plans de prévention</i>	380
<i>Chapitre 35 : Les services intervenant en vue d'accroître la sécurité et le bien-être dans l'entreprise</i>	388
<i>Chapitre 36 : Les obligations de l'employeur en matière d'information du C.P.P.T.</i>	396
<i>Chapitre 37 : Les obligations de l'employeur en matière d'accueil, d'accompagnement et de formation des travailleurs</i>	401
<i>Chapitre 38 : Inventaire succinct des principales missions spécifiques du comité pour la prévention et la protection au travail</i>	403
<i>Chapitre 39 : La surveillance de la santé des travailleurs</i>	412
<i>Chapitre 40 : La fatigue professionnelle</i>	418
<i>Chapitre 41 : La charge psychosociale</i>	424
<i>Chapitre 42 : La protection contre les nuisances au travail</i>	429
<i>Chapitre 43 : La protection de catégories spécifiques de travailleurs</i>	445
<i>Chapitre 44 : Les équipements de protection, les vêtements de travail et les équipements de travail</i>	451
<i>Chapitre 45 : La lutte contre le tabagisme et la consommation d'alcool et de drogues</i>	456
<i>Chapitre 46 : Les autres missions spécifiques</i>	459
Titre X : Le fonctionnement du conseil d'entreprise et du comité pour la prévention et la protection au travail	467
<i>Chapitre 47 : La composition du conseil d'entreprise et du C.P.P.T.</i>	468
<i>Chapitre 48 : Le fonctionnement du conseil d'entreprise</i>	481
<i>Chapitre 49 : Le fonctionnement du comité pour la prévention et la protection au travail</i>	499

Titre XI : Le comité d'entreprise européen	511
<i>Chapitre 50 : Quelques notions relatives au comité d'entreprise européen</i>	513
<i>Chapitre 51 : L'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure d'information et de consultation suite à un accord spécial avec le groupe de négociation</i>	520
<i>Chapitre 52 : L'institution d'un comité d'entreprise européen sur la base des prescriptions subsidiaires</i>	528
Titre XII : La protection des délégués du personnel et des candidats	535
<i>Chapitre 53 : L'interdiction de licenciement des travailleurs protégés</i>	537
<i>Chapitre 54 : Le licenciement pour motif grave d'un travailleur protégé</i>	558
<i>Chapitre 55 : Le licenciement d'un travailleur protégé pour raisons d'ordre économique ou technique</i>	575
<i>Chapitre 56 : L'acceptation ou le refus de réintégrer le travailleur protégé</i>	585
Partie 6 : La délégation syndicale	
Titre XIII : La délégation syndicale	595
<i>Chapitre 57 : La convention collective n° 5</i>	597
<i>Chapitre 58 : L'installation d'une délégation syndicale</i>	610
<i>Chapitre 59 : La composition de la délégation syndicale</i>	618
<i>Chapitre 60 : Le statut de délégué syndical</i>	624
<i>Chapitre 61 : Les compétences de la délégation syndicale</i>	629
<i>Chapitre 62 : Le fonctionnement de la délégation syndicale</i>	649
<i>Chapitre 63 : La protection du délégué syndical</i>	654
Bibliographie	663
Index	671